

## **DECLARATION DE SAO TOME SUR LA QUESTION DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES DE FORCE EN AFRIQUE CENTRALE**

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), réunis le 19 mai 2023, à São Tomé, à l'occasion de la cinquante-cinquième réunion ministérielle dudit Comité ;

Prenant note de la forte préoccupation des Chefs d'Etat et de Gouvernement face à la crise humanitaire persistante dans la sous-région telle qu'exprimée en février 2023, à Kinshasa, lors de la XXII<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC ;

Nous référant à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967 ; à la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 sur les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique ainsi qu'à la Convention de l'Union Africaine du 23 octobre 2009 sur la Protection et l'assistance aux Personnes Déplacées Internes (la Convention de Kampala) ;

Nous référant aux observations faites par les missions respectives de terrain de l'UNSAC dans certains Etats de la région, avec le soutien du HCR, ainsi qu'aux interventions régulières des agences du Système des Nations Unies lors de l'UNSAC ;

Rappelant les résolutions de la Conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC tenu à Kinshasa en février 2023, concernant spécifiquement le problème des réfugiés et des personnes déplacées de force dans leur propre pays ;

Rappelant les résolutions de la Conférence Ministérielle régionale de février 2022 tenue à Yaoundé et notamment l'instauration d'une plateforme de soutien pour la protection et les solutions aux réfugiés centrafricains, aux personnes déplacées internes en République centrafricaine et aux populations qui accueillent ces personnes déplacées de forces ;

Tenant compte du Pacte Mondial sur les réfugiés et des engagements pris par nos Etats membres au Forum Mondial sur les réfugiés tenu en décembre 2019 à Genève ;

Ayant pris note de l'état de mise en œuvre des recommandations du Comité sur la question des réfugiés ;

1. Nous engageons à soutenir la Commission de la CEEAC dans la mise en place d'un fonds de solidarité pour les victimes, financé par une contribution spéciale des Etats membres, tel que décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au Sommet de Kinshasa mentionné plus haut ;
2. Prions instamment la Commission de la CEEAC de travailler à la mise en place d'une politique d'asile commune aux Etats Membres, en conformité avec les standards définis par les Conventions Internationales pertinentes et de s'appuyer sur l'expertise du Bureau Régional du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) couvrant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ;

3. Appelons le reste de la Communauté Internationale à maintenir et à augmenter son appui aux pays impactés par les crises de réfugiés et les déplacements internes de populations en lien avec les conflits, y compris les réfugiés provenant du Soudan, dans le cadre des évènements malheureux survenant dans ce pays frère depuis le 15 avril 2023 ;
4. Invitons la CEEAC, l'UNOCA, l'UNHCR, et tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux à accompagner les initiatives entreprises par les pays d'Afrique centrale visant à tabler sur une approche régionale afin de résoudre les problématiques induites par les déplacements forcés de populations au sein des pays qui les accueillent ;
5. Encourageons les Etats Membres qui accueillent les réfugiés ou les personnes déplacées internes à faciliter leur installation hors des camps, en sorte que ces personnes puissent librement exercer des activités génératrices de revenus et se rendre moins dépendantes de l'aide humanitaire ;
6. Rappelons la nécessité de promouvoir l'inclusion socio-économique, la résilience et l'autonomisation des réfugiés et des communautés qui les accueillent, y compris dans les domaines de l'éducation, de la sante, de l'accès aux documents d'identité et au système bancaire ;
7. Adressons nos vifs remerciements aux pays de la sous-région, notamment la République du Cameroun, la République Démocratique du Congo et la République du Congo pour avoir facilité les visites de terrain des membres du Bureau de l'UNSAC consacrées à l'examen de la situation des réfugiés et des personnes déplacées, aussi, à la Commission de la CEEAC pour sa participation à ces missions ;
8. Exprimons notre gratitude au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) et au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour leur soutien et accompagnement dans la gestion de la problématique des réfugiés et des personnes déplacées ;
9. Invitons la Commission de la CEEAC à rendre compte aux Etats membres des dispositions prises à cet effet lors de la prochaine réunion du Comité.

Fait à São Tomé, le 19 mai 2023.